

SPECIFICATIONS RELATIVES A LA MARQUE DEPOSEE "GARECA®"

Tous les végétaux vendus avec la marque déposée "GARECA®" sont des "solitaires" ou "spécimen" de première qualité, reconnus conformes aux spécifications suivantes, basées sur les normes les plus sévères, existant actuellement en Europe.

1 - Caractéristiques générales de qualité

La marque déposée "GARECA®" garantit la qualité des plantes et répond aux définitions suivantes :

GARECA® : variétés authentiques, à développement et enracinement sans défaut rédhitoire, d'une végétation conforme aux caractéristiques de l'espèce et de la variété. La circonférence du tronc, le nombre et la croissance des pousses, le développement racinaire, le nombre de transplantations durant l'élevage sont normalisés selon des caractéristiques précises. Les végétaux sont exempts de toute maladie et reconnus parfaitement sains par les services de la protection phytosanitaire de France. Marque déposée "GARECA®" Garantie de qualité accordée par les Pépinières Guillot-Bourne II à l'échelon européen. Propriété exclusive des Pépinières Guillot-Bourne II déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle sous le N° 900.995 et enregistrée sous le N° 1.446.005.

2 - Authentification des sujets bénéficiant de la marque déposée "GARECA®"

La marque déposée "GARECA®" est matérialisée à l'aide d'un collier indétachable, dégradable et non réutilisable, sur lequel est mentionné :

- le nom et l'adresse du producteur
- le logo "GARECA®".

3 - Etiquetage des sujets ayant reçu la marque déposée "GARECA®"

Une étiquette complémentaire mentionne les points suivants:

a) le numéro d'identification T.V.A., le numéro au contrôle phytosanitaire ; Dans le cas d'utilisation d'un passeport phytosanitaire, seul le numéro phytosanitaire apparaît.

b) le produit :

- genre
- espèce
- cultivar
- forme
- taille

4 - Qualité "GARECA®"

a) Racines "GARECA®"

Dans tous les cas, les racines des plantes ligneuses sont homogènes, ramifiées et pourvues d'un abondant chevelu, conformément à l'espèce, à l'âge et au nombre de transplantations effectuées.

Durée maximale sans transplantation : au moins 7 ans suivant les besoins du végétal. Les plantes ont une motte bien enracinée et solide, dont la dimension doit correspondre à l'espèce et à la taille. Le diamètre de la motte est généralement au moins égal à 3 fois la circonférence du tronc mesurée à 1 m au-dessus du collet (niveau du sol) du végétal considéré.

b) Hautes tiges "GARECA®"

Les hautes tiges sont des plantes ligneuses ayant un tronc dont la hauteur minimale est de 220 cm sous couronne, qui peut varier jusqu'à 500 cm en fonction des besoins du client ou de contraintes de gabarit. Le tronc est droit et sans lésion d'aucune sorte. La tête présente un développement correspondant à l'espèce et à la circonférence du tronc, elle a des pousses vigoureuses et une flèche droite en prolongement du tronc, à l'exception des formes boules et des espèces à port pleureur, normalement élevées sans flèche.

c) Arbres forme naturelle "GARECA®"

Les arbres en forme naturelle sont des plantes ligneuses arborescentes, d'une hauteur de 300 cm minimum, ayant un tronc unique, droit et continu, particulièrement vigoureux et une forte densité de branches et de ramifications régulièrement disposées autour du tronc à partir du pied.

d) Les arbres en cépée "GARECA®"

Les arbres en cépée sont issus d'un seul pied qui a été recépé afin d'obtenir plusieurs départs de la base. Leurs caractéristiques comportent éventuellement: la circonférence du pied des cépées, la hauteur totale et l'envergure.

e) Conifères "GARECA®"

Les conifères sont ramifiés depuis le sol vers le haut, ils peuvent aussi avoir un tronc d'une hauteur qui correspond à la définition des hautes tiges, ils sont conformes à l'espèce, et présentent une croissance régulière, et des étages homogènes, une exception étant acceptée pour la dernière pousse de l'année des espèces à croissance rapide. Les espèces à croissance érigée présentent normalement un axe central unique, droit et continu. Des exceptions sont permises pour des sujets esthétiquement intéressants et qui peuvent présenter deux ou plusieurs axes principaux. Les rameaux sont totalement garnis de feuilles conformément à l'espèce.

f) Arbres formés (taillés) "GARECA®"

- Les arbres formés (taillés) sont des arbres à feuilles caduques ou persistantes, auxquelles sont données différentes formes architecturales, soit par la taille, soit par la conduite directionnelle des branches. Ils peuvent se présenter avec des troncs de différentes hauteurs suivant la forme désirée ou branchus depuis la base.

- Les formes peuvent être:

- arbres à feuilles caduques : en rideau, en plateau, en palmette, en colonne cylindrique ou de section carrée, en cube, en boule, en marquise.
- arbres à feuillage persistant : en cône, en pyramide, en parallélépipède, en cube, art topiaire et toute autre forme répondant à un besoin esthétique.

5 - Les solitaires "GARECA®"

Sont des arbres cultivés à une distance, les uns par rapport aux autres, supérieure au diamètre de la couronne ou au diamètre de la jupe (5 mètres sur le rang et 4 mètres entre le rang), la durée maximale sans transplantation est au moins de 7 ans suivant les besoins du végétal. Les conifères ont des étages serrés, parfaitement garnis et homogènes.

6 - Etat sanitaire "GARECA®"

Les plantes ligneuses sont vérifiées et garanties exemptes de toute maladie et de parasites par les services nationaux de la protection phytosanitaire de France et ne manifestent aucune anomalie provoquée par des maladies ou des parasites.

7 - Classification "GARECA®" des plantes par taille

a) Hautes tiges et arbres fastigiés

Les plantes ligneuses sont classées en fonction de la circonférence du tronc, mesurée à 1 m au-dessus du collet (niveau du sol). Les hautes tiges de feuillus à grand développement et formes fastigiées à grand développement sont classées en fonction de la circonférence du tronc de 5 en 5 cm à partir de 20 cm de circonférence (20/25, 25/30, etc.) et au-dessus de 50 cm de circonférence du tronc, de 10 en 10 cm (50/60, etc.) sauf cas exceptionnel. La marque déposée "GARECA®" ne peut être utilisée pour des feuillus à grand développement de tailles inférieures à 18/20. Il peut être utilisé pour des feuillus à croissance lente à partir de 14/16, dans ce cas ils sont alors classés en fonction de la circonférence du tronc de 2 en 2 cm jusqu'à 20 cm de circonférence (14/16, 16/18, 18/20).

b) Arbres en cépées

Les arbres en cépées "GARECA®" sont mesurés et classés suivant:

- la circonférence du pied, de 5 en 5 cm à partir de 20 cm de circonférence (20/25, 25/30, etc.) et au-dessus de 50 cm de circonférence de 10 en 10 cm (50/60, etc.) sauf cas exceptionnel. La circonférence du pied est mesurée au collet.

-La hauteur et la largeur peuvent être indiquées de 50 en 50 cm à partir de 200 cm. (200/250, 250/300, etc ...).

c) Conifères

Les conifères conventionnels seront classés en fonction de leur hauteur de 25 en 25 cm jusqu'à 250 cm et de 50 en 50 cm à partir de 250 cm, et au-dessus de 500 cm de hauteur de 100 en 100 cm (500/600, 600/700. etc.). Exceptionnellement le Ginkgo Biloba est classé en fonction de la circonférence du tronc comme au paragraphe 7a.

d) Arbres formés (taillés)

Leur classification par taille suit les mêmes règles que celles énoncées pour les arbres tiges, les formes naturelles ou les conifères sauf exception pour certaines topiaires.

8 – L'emballage des plantes « GARECA® »

Les plantes feuillues ainsi que les conifères ont comme emballage de leur motte, un textile qui répond aux réglementations courantes de la profession, ayant une durée de conservation de 6 mois sur la plante, et en outre une sécurité supplémentaire est apportée sous forme d'un grillage métallique dégradable.

9- Transport « GARECA ®»

Le transport des plantes est effectué de manière à éviter un dessèchement par déplacement de l'air. Des moyens de transport fermés ou des moyens de transport comportant une couverture fermée et étanche sont seuls utilisés sauf lors de transport exceptionnel nécessitant un camion spécifique.

En cas de risque d'intervention de températures supérieures à +25° C ou inférieures à -20° C, l'expédition des plantes n'a lieu qu'après accord du destinataire.

10- L'option garantie de reprise « GARECA® »

Les végétaux issus de notre production portant la marque déposée "GARECA® peuvent bénéficier d'une garantie de reprise absolue de deux ans à partir de la date de livraison. Cette garantie est une option et le coût de cette option est calculé sur la base de 10% du prix non remis des végétaux. Elle s'applique à l'ensemble des végétaux d'un devis.

Prise en charge des remplacements sauf en cas :

- d'absence de soins donnés à l'arrivée, ou de soins inadaptés,
- d'absence ou de mauvaise préparation du sol, de mauvaise exécution ou de retard de la plantation.
- d'absence ou de mauvais tuteurage ou haubanage,
- de conditions climatiques exceptionnelles.
- d'absence de soins caractérisés à l'entretien.
- D'attaques de parasites ou de problèmes phytosanitaires qui surviendraient après la plantation.

11 - Exclusivité

Seul le strict respect des présentes spécifications autorise l'utilisation de la marque "GARECA®" déposée à l'INPI, sous le numéro 900995, France et étranger.